

# Agreste Bourgogne

Numéro 147 - mars 2013



## recensement agricole 2010

### L'élevage de volailles en Bourgogne : spécialisation croissante de la production

**En Bourgogne, en 2010, 534 exploitations ont une activité avicole.**

**Au cours de la dernière décennie, l'aviculture s'est structurée en exploitations plus grandes.**

**La majorité de la production est maintenant assurée par des exploitations spécialisées, souvent de formes sociétaires.**

**Neuf exploitations avicoles sur dix détiennent des volailles de chair, principalement des poulets dont les effectifs présents progressent de 27 % en dix ans.**

**La moitié des élevages sont engagés dans des démarches qualité.**

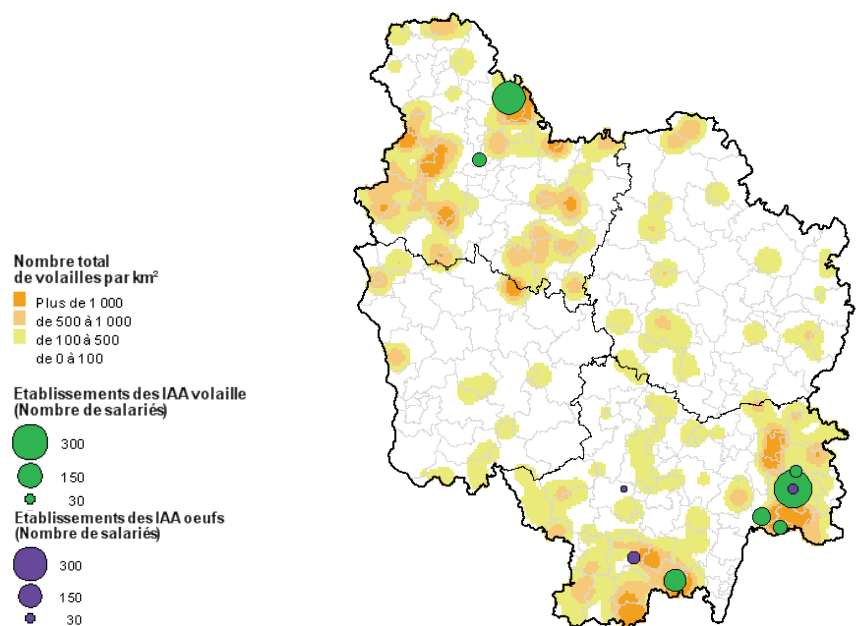
**Les industries du secteur viande de volailles, implantées dans la région, emploient 1 800 salariés.**

**E**n 2010, avec un effectif, toutes espèces confondues, de près de 7 millions de volailles recensées, la Bourgogne représente 2,4 % du total national et occupe le dixième rang des régions. L'élevage avicole est très largement orienté vers les volailles de chair, les volailles de ponte ne représentant que 10 % des effectifs. Parmi les volailles de chair, les poulets dominent avec 83 % des effectifs, puis les dindes et les canards à rôtir (5 % chacun), les pintades (4 %) et les pigeons et cailles (2 %). Les effectifs de poulets de chair progressent de 27 % en dix ans, tandis que les effectifs de dindes régressent de 42 % (-39 % au niveau national). La production de volailles est principalement localisée dans deux

départements : la Saône-et-Loire et l'Yonne qui concentrent les quatre cinquièmes des élevages et de la production.

L'aviculture est un petit secteur de l'agriculture régionale. Le potentiel de production de l'activité avicole mesuré par la Production Brute Standard (PBS) contribue à 4 % de l'ensemble de l'agriculture bourguignonne, trois fois moins qu'au niveau national. En 2010, la Bourgogne compte 534 exploitations ayant une activité avicole significative contre 679 en 2000, soit une diminution de 21 % (voir les seuils retenus dans l'encadré méthodologie en page 4). Ces exploitations avicoles ont mieux résisté qu'au niveau national (baisse de 30 %). Le recul du nombre d'exploitations avicoles est le

#### 86 % des volailles en Saône-et-Loire et dans l'Yonne



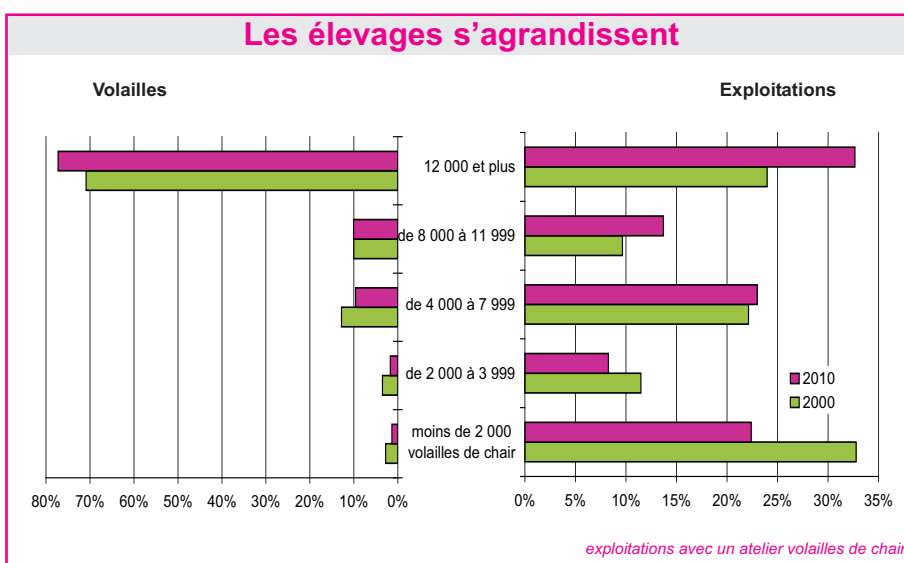
Sources : Agreste - Recensement agricole 2010, Insee - CLAP 2010

plus fort en Saône-et-Loire (- 28 %) où sont localisés près de six élevages sur dix, essentiellement en Bresse.

## Concentration de la production

La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une concentration de la production dans les exploitations restantes qui s'agrandissent. Ainsi, le nombre d'exploitations avec un atelier volailles de chair de taille significative diminue de 17 % entre 2000 et 2010, alors que sur la même période la surface totale de leurs bâtiments destinés à la production de volailles de chair progresse de 2 %. La surface moyenne des bâtiments passe ainsi de 800 à 1 000 m<sup>2</sup> par élevage (1 100 m<sup>2</sup> en moyenne au niveau national). En 2010, les exploitations détenant des poulets en comptent en moyenne 12 800 lors du passage de l'enquêteur (12 900 en France) contre 8 700 en 2000.

En dix ans, les élevages de plus de 2 000 m<sup>2</sup> de bâtiments voient leurs effectifs augmenter de 23 % quand ceux de moins de 500 m<sup>2</sup> baissent de 34 %. Si la tendance à l'agrandissement est générale, la situation n'est pas homogène selon les départements. L'Yonne se caractérise par des ateliers de grande taille, 22 000 volailles de chair pour 1 500 m<sup>2</sup> de bâtiments par exploitation en moyenne. A l'opposé, la production en Saône-et-Loire est effec-



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

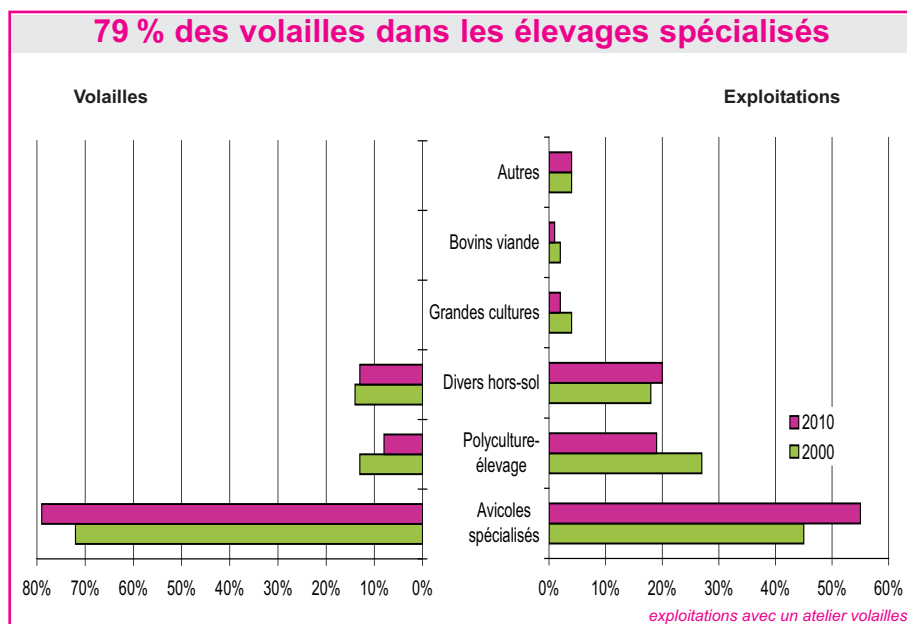
tuée dans des ateliers plus petits : 9 000 volailles de chair pour 800 m<sup>2</sup> de bâtiments en moyenne.

Ce mouvement de concentration s'observe également pour les volailles de ponte d'œufs de consommation. En dix ans, le nombre d'élevages avec un atelier d'au moins 1 000 poules pondeuses diminue de 21 % tandis que le nombre de poules qu'ils détiennent progresse de 40 % pour atteindre 476 300 têtes. Comme pour les volailles de chair, les élevages restants se sont agrandis : le nombre moyen de poules par exploitation a presque doublé passant de 24 200 à 43 300. La Saône-et-Loire concentre la moitié de ces élevages et 90 % des poules pondeuses.

## Des exploitations spécialisées

La restructuration de la production s'accompagne d'un renforcement de la spécialisation des élevages. En 2010, les exploitations spécialisées en aviculture représentent 56 % des élevages et 79 % des volailles. En 2000, ces parts étaient respectivement de 46 % et 72 %. Le reste de la production avicole est assuré par des exploitations avec d'autres élevages hors-sol ou en polyculture-polyélevage (19 % des exploitations chacun).

Les exploitations individuelles sont les plus impactées par l'agrandissement des exploitations : leur nombre diminue de 36 % en dix ans. Cependant, près des deux tiers des exploitations spécialisées en aviculture sont encore sous forme individuelle. En revanche, les formes sociétaires se développent : elles progressent de 12 %. Ces exploitations sociétaires détiennent 62 % des volailles recensées contre 53 % dix ans plus tôt. Cet essor profite davantage aux EARL qu'aux Gaec. Les EARL enregistrent une hausse de 33 % alors que les Gaec chutent de 29 %. Les exploitations en EARL élèvent en moyenne un plus grand nombre de volailles : 15 800 contre 12 700 pour les Gaec et 9 800 pour les exploitations individuelles. L'atelier volaille occupe généralement une place moins importante dans l'activité économique des Gaec. Il représente en



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

moyenne 53 % de leur PBS contre 69 % pour les EARL et 79 % pour les exploitations individuelles.

Une exploitation avicole sur dix est en hors-sol total, c'est à dire qu'elle ne dispose d'aucune surface agricole utile (SAU). Ces exploitations représentent 30 % des volailles recensées et sont majoritairement situées dans le département de l'Yonne. Les autres exploitations avicoles exploitent en moyenne 93 hectares. Les Gaec se distinguent avec une SAU très importante, 189 hectares en moyenne, contre 121 hectares pour les exploitations en EARL et 60 hectares pour les exploitations individuelles.

### Une main d'œuvre familiale

Malgré l'agrandissement des ateliers avicoles, la main d'œuvre présente sur les exploitations est restée stable au cours de la dernière décennie avec en moyenne 1,9 unité de travail annuel (UTA) par exploitation. Dans les élevages avicoles spécialisés, on ne compte en moyenne que 1,7 UTA par exploitation. La main d'œuvre demeure très majoritairement familiale. Les exploitants et leur famille assurent 76 % du travail, dont 64 % pour les seuls exploitants. Le salariat en dehors du cadre familial progresse : les salariés permanents contribuent désormais à 19 % du travail contre 14 % en 2000. Ils sont présents dans une exploitation avicole sur cinq.

Les exploitants ayant une activité avicole sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des exploitants bourguignons : 46 ans contre 49 ans. Cependant, ils sont plus âgés qu'en 2000 (42 ans) et la proportion de jeunes exploitants (moins de 40 ans) est beaucoup plus faible qu'il y a dix ans : 23 % en 2010 contre 42 % en 2000. En parallèle, la proportion d'éleveurs âgés de plus de 50 ans augmente, passant de 25 à 37 %. Parmi les aviculteurs, la féminisation progresse peu : le pourcentage d'exploitantes atteint 23 % en 2010 contre 19 % dix ans plus tôt. Les femmes succèdent souvent à leur conjoint à sa retraite. De ce fait,

elles sont en moyenne plus âgées que les hommes (48 ans contre 45 ans) et leur proportion atteint 48 % parmi les éleveurs de plus de 60 ans.

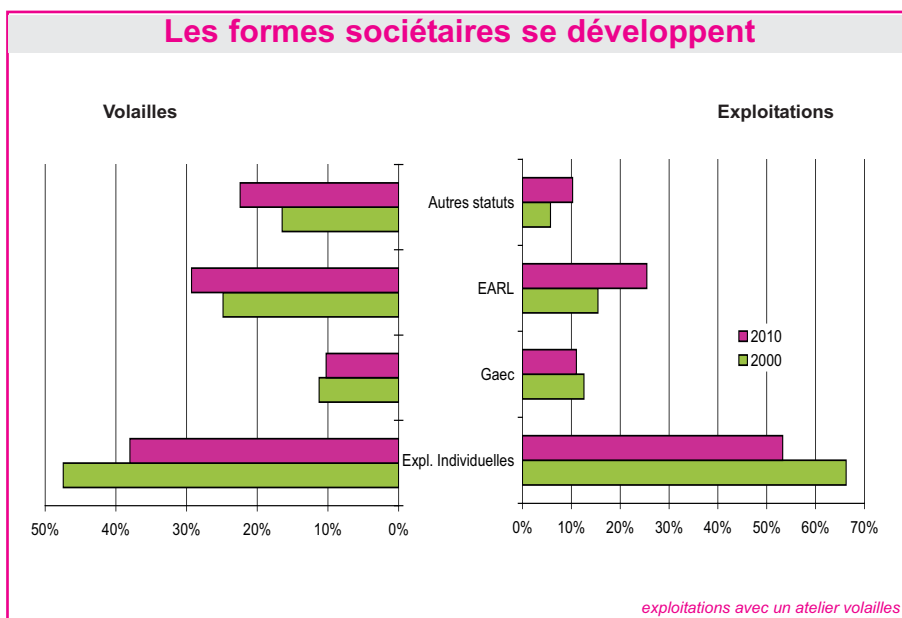
Compte-tenu du vieillissement de la population des exploitants, la transmission des exploitations sera un enjeu important dans les prochaines années. Ainsi, 45 % des exploitations détenant la moitié des volailles comptent au moins un exploitant âgé de plus de 50 ans. Dans 48 % des cas, ces exploitants n'ont pas prévu leur succession. 12 % des élevages détenant 5 % des volailles affirment même ne pas avoir de successeur et que l'exploitation va disparaître.

### Importance des démarches qualité

La moitié des exploitations élevant des volailles de chair sont engagées dans une démarche qualité. La production de volailles en Label Rouge est la plus fréquemment rencontrée : c'est le cas pour une exploitation sur quatre regroupant 15 % de la production. Les certifications de conformité produit et autres démarches commerciales concernent 16 % des exploitations, représentant un tiers des volailles. L'Yonne regroupe plus de la moitié des élevages engagés dans une certification de conformité ou une démarche commerciale, tandis que

les deux tiers des élevages en Label Rouge sont situés en Saône-et-Loire. Une soixantaine d'élevages, tous situés en Saône-et-Loire, produisent des volailles de Bresse, seule AOC/AOP française pour les volailles de chair. Enfin, seulement 2 % des exploitations produisent des volailles en Agriculture Biologique. Par ailleurs, la production d'œufs de consommation est très rarement valorisée au travers de signes de qualité.

La commercialisation en circuit court est particulièrement développée dans les élevages de petite taille. Ainsi, 59 % des élevages détenant moins de 2 000 volailles de chair commercialisent leur production via des circuits courts. Ce pourcentage chute à 6 % pour les élevages de plus de 8 000 têtes. Lors de commercialisation en circuit court, la vente directe au consommateur est privilégiée. La vente à la ferme constitue alors le principal mode de commercialisation (pour 56 % des exploitations), devant la vente sur les marchés (21 %). Les élevages produisant des œufs de consommation sont également nombreux à commercialiser leur production via des circuits courts : 80 % des exploitations détenant au moins 50 poules pondeuses. Il s'agit dans la plupart des cas, d'élevages de petite taille (moins de 1 000 poules).



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

## DEFINITIONS

■ Une **exploitation agricole** est une unité économique ayant une gestion indépendante et qui répond à un critère de dimension. Pour l'aviculture, les critères sont : détenir 100 volailles pondeuses ou avoir produit au cours la campagne 2009-2010 au moins 500 volailles de chair ou 50 volailles grasses.

■ L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production et permet de classer les exploitations, en **moyennes et grandes exploitations**, quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros en **grandes exploitations** quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**. Une exploitation spécialisée en aviculture tire au moins deux tiers de sa PBS de cette activité.

■ **EARL** : exploitation agricole à responsabilité limitée.  
■ **Gaec** : groupement agricole d'exploitation en commun.

## Une filière riche en emplois

En Bourgogne, 6 établissements situés en Saône-et-Loire et dans l'Yonne abattent des volailles. En 2011, ils ont traité 82 250 tonnes de volailles (y.c. lapins), soit 5 % du volume national. Les abattages de poulets représentent 75 % de ce tonnage et les dindes 14 %. La Bourgogne se situe au 5e rang des régions pour les volumes de volailles abattues et au 3e rang pour

les abattages de poulets. En 2010, 12 établissements bourguignons spécialisés dans la viande de volailles ont fourni du travail à 1800 salariés, soit 15,4 % des salariés régionaux de l'industrie agroalimentaire (source : Insee-CLAP2010, effectifs au 31/12/2010, hors artisanat).

Samuel Bruley

## ZOOM SUR LA CUNICULTURE

En 2010, 623 exploitations bourguignonnes élèvent des lapines mères contre 3 868 en 2000. Avec 12 500 têtes recensées, le cheptel reproducteur régional a été divisé par deux au cours de la décennie (-36 % en France). La Bourgogne représente désormais 1,5 % de l'effectif national contre 2,2 % en 2000 et se situe au 12e rang des régions françaises.

Le cheptel de Saône-et-Loire enregistre la diminution la moins forte des quatre départements (-37 %) et conforte sa première place régionale. Il représente près des deux tiers des effectifs régionaux. En 2010, les clapiers familiaux de moins de 20 lapines mères représentent 93 % des élevages et détiennent 18 % du cheptel. Cependant, en dix ans, 85 % d'entre eux ont disparu. Les élevages de plus grande taille résistent mieux : leur nombre a été divisé par deux.

La Bourgogne compte 98 300 places de lapins à l'engraissement, soit 1,8 % du potentiel national, ce qui la place au 10e rang des régions. Contrairement à la tendance observée au niveau national, le nombre de places a progressé de 7 % depuis 2000 (-25 % en France). La Saône-et-Loire est le seul département où le nombre de places augmente (+45 %). Elle regroupe maintenant 70 % de la capacité régionale d'engraissement.

## METHODOLOGIE

En 2010, la Bourgogne compte 2 174 exploitations élevant des volailles. Il s'agit très majoritairement de basse-cours familiales ne comportant que quelques volailles et sans réelle vocation avicole.

Le **champ de l'étude** est donc limité aux exploitations ayant déclaré une activité avicole dont l'élevage atteint au moins un des seuils suivants : 1 000 poules pondeuses d'œufs (consommation ou à couver) ou une capacité équivalente, 1 000 poulettes pour la ponte ou une capacité équivalente, 1 000 poulets, 1 000 dindes, 500 pintades, 200 canards (à rôtir ou à gaver), 500 pigeons ou cailles, 20 oies, 200 m<sup>2</sup> de bâtiments de volailles de chair.

## Pour en savoir plus

Sites internet : - [www.draaf.bourgogne.gouv.fr](http://www.draaf.bourgogne.gouv.fr)  
rubriques *Recensement agricole* et *La Bourgogne en chiffres*  
- [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



## Agreste Bourgogne - N° 147 - mars 2013

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Bourgogne  
Service régional de l'information statistique et économique  
4 bis rue Hoche - BP 87865  
21078 Dijon Cedex  
Tél. : 03 80 39 30 12  
Fax : 03 80 39 30 99  
E-mail : [srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Jean-Roch Gaillet  
Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du SRISE  
Composition : SRISE  
Crédit photos : SRISE  
Impression : DRAAF  
ISSN : 1293 - 1748  
Prix : 2,5 euros  
site internet : [www.draaf.bourgogne.gouv.fr](http://www.draaf.bourgogne.gouv.fr)  
Dépôt légal : à parution  
© AGRESTE 2013

## Quelques chiffres sur la production avicole en Bourgogne

**Tableau 1 : Ensemble des exploitations ayant des volailles**

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
Nombre d'exploitations ayant des volailles	312	1 341	348	1 524	1 206	3 726	308	1 255	2 174	7 846
Nombre total de volailles	566 632	403 316	389 061	662 745	3 106 398	2 949 000	2 933 012	2 274 033	6 995 103	6 289 094
Nombre de poulets de chair et coqs	435 355	278 035	319 349	504 569	1 790 188	1 507 879	2 686 562	1 833 251	5 231 454	4 123 734
Nombre de dindes et dindons	74 449	42 511	31 356	57 713	173 577	321 779	21 399	98 365	300 781	520 368
Nombre d'oies	787	1 630	860	1 307	3 193	10 387	981	1 397	5 821	14 721
Nombre de canards (à rôti ou à gaver)	7 277	25 336	1 975	8 429	319 363	434 874	9 609	11 128	338 224	479 767
Nombre de pintades	22 057	9 813	1 875	6 096	226 449	336 457	5 823	18 926	256 204	371 292
Nombre de pigeons et caillies	570	2 888	4 702	4 208	140 182	47 009	577	2 061	146 031	56 166
Nombre de poules pondeuses d'œufs de consommation	24 454	40 213	28 522	71 383	445 691	272 701	7 921	47 515	506 588	431 812
Nombre de poules pondeuses d'œufs à couver	247	720	secret	8 500	secret	10 342	199 610*	219 124	203 280*	238 686
Superficie des bâtiments destinés aux volailles de chair (en m²)	58 999	38 212	38 108	28 603	246 741	286 164	184 184	159 987	528 032	512 966

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

secret : donnée soumise au secret statistique  
\* donnée corrigée

**Tableau 2 : Exploitations avec une activité avicole significative**

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
Nombre d'exploitations ayant une activité avicole significative	63	66	28	33	309	429	134	151	534	679
dont spécialisées en aviculture	28	24	17	13	159	196	93	78	297	311
dont exploitations individuelles	27	39	13	18	197	307	52	85	289	449
Nombre d'exploitations avec des volailles de chair	57	56	26	30	291	383	122	132	496	601
Nombre de volailles de chair	536 351	341 344	354 824	566 408	2 635 882	2 606 614	2 719 427	1 946 304	6 246 484	5 460 670
dont nombre de poulets de chair et coqs	432 586	268 896	315 849	496 310	1 779 036	1 478 676	2 683 210	1 823 528	5 210 681	4 067 410
dont nombre de dindes et dindons	74 317	41 201	31 156	56 402	172 601	317 927	21 228	97 602	299 302	513 132
dont nombre de canards (à rôti ou à gaver)	6 829	21 555	1 250	4 604	317 172	426 628	8 544	5 717	333 795	458 504
dont nombre de pintades	21 739	8 130	1 220	4 986	224 750	331 290	5 277	18 190	252 986	362 596
Superficie moyenne par exploitation des bâtiments destinés aux volailles de chair (m²)	981	669	1 343	1 171	816	703	1 529	1 232	1 033	830
Nombre moyen de volailles de chair par exploitation	9 410	6 095	13 647	18 880	9 058	6 806	22 290	14 745	12 594	9 086
Nombre moyen de poulets de chair par exploitation	10 300	5 846	15 040	22 560	7 872	5 225	22 739	15 857	12 803	8 728
Nombre d'exploitations avec des volailles de ponte	19	27	8	16	34	86	28	50	89	179
dont exploitations détenant plus de 1000 poules pondeuses	secret	4	secret	3	5	4	secret	3	11	14
Nombre de volailles de ponte	21 087	25 577	24 445	62 802	441 446	252 219	204 435	294 871	691 413	635 469
dont nombre de poules pondeuses d'œufs de consommation	19 747	24 467	24 445	54 302	434 086	235 643	4 718	33 947	482 996	348 359
Nombre d'exploitations sans SAU	10	7	3	2	15	16	34	26	62	51
SAU moyenne (ha)	117	96	115	91	79	69	114	107	93	80
dont surface moyenne en céréales	55	45	63	51	30	25	75	66	45	38
dont surface moyenne en STH	58	39	57	35	44	37	22	17	43	34
Nombre d'exploitants	94	87	40	45	406	539	188	199	728	870
dont nombre de femmes exploitantes	25	19	6	9	79	91	55	49	165	168
dont nombre d'exploitants de moins de 40 ans	28	37	11	14	86	240	43	72	168	363
Age moyen des exploitants	44	42	46	45	46	42	47	43	46	42
Nombre de salariés permanents non familiaux	18	32	36	47	138	74	56	86	248	239
Nombre d'UTA totales	118	143	72	104	583	727	239	334	1 012	1 308
dont nombre d'UTA familiales	94	106	38	62	450	644	190	226	772	1 038
Nombre d'exploitations volailles de chair commercialisant leurs produits en circuits courts	19	nc	12	nc	57	nc	25	nc	113	nc
Nombre d'exploitations de volailles de chair engagées dans des démarches qualité	17	15	9	4	137	202	62	75	225	296
dont nombre d'exploitations en Label Rouge	9	secret	3	secret	71	80	19	21	102	114

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

nc : non connu  
secret : donnée soumise au secret statistique

**Tableau 3 : Ensemble des exploitations ayant des lapins**

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
Nombre de lapines mères	2 422	5 816	1 043	5 221	8 030	12 675	990	5 643	12 485	29 355
Nombre d'exploitations ayant des lapines mères	130	806	149	853	260	1 617	84	592	623	3 868
dont ayant au moins 20 lapines mères	14	23	5	25	18	21	6	24	43	93
Nombre de places de lapins à l'engraissement	14 170	17 140	8 711	10 590	69 003	47 442	6 379	16 600	98 263	91 772

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010